



GRAND RÉGIONAL LORRAINE CCE 2017



En 2017, le Comité Régional d'Équitation de Lorraine réitère la mise en place d'un circuit de qualité, labellisé GRAND RÉGIONAL LORRAINE.

Les objectifs de la mise en place d'un tel circuit sont multiples :

- Développer la discipline du CCE en incitant les cavaliers lorrains à participer à chacune des étapes du circuit.
- Valoriser les organisateurs les plus performants ; les inciter à poursuivre l'amélioration de la technique, de la sécurité et de l'accueil.
- Optimiser les performances des cavaliers Amateurs et Pro, en les distinguant et en les incitant à participer aux différents Championnats Nationaux.
- Communiquer vers les décideurs, les médias et les réseaux sociaux.

Ce circuit sera mis en place sur un nombre de concours défini par le CRE.

Les organisateurs choisis pour leur engagement à la charte qualité.

La liste des concours sera actualisée chaque année en fonction des candidats et des retours qualitatifs des concours de l'année précédente.

RÈGLEMENT

Le présent règlement ne se substitue pas au règlement général, ni au règlement spécifique CCE FFE.

ARTICLE 1 – LE CIRCUIT

Le Grand Régional de CCE 2016 se déroulera sur 4 étapes + 1 finale :

- 9 avril 2017 : MOULINS-LÈS-METZ (57)
- 1^{er} mai 2017 : ELVANGE (57) Championnat régional
- 11 juin 2017 : JARNY (54)
- 6 août 2017 : GIRAUMONT (54) Finale

Ces quatre organisateurs se doivent de respecter la Charte qualité définie par le Comité Régional d'Équitation de Lorraine, via sa commission CCE.

ARTICLE 2 - LES ÉPREUVES

Le Grand Régional Lorraine CCE 2017 se court sur les niveaux d'épreuves suivants :

- Amateur 3
- Amateur 2
- Amateur 1



GRAND RÉGIONAL LORRAINE CCE 2017



ARTICLE 3 – LE CLASSEMENT

- Le Grand Régional Lorraine CCE 2017 est doté d'un classement individuel dans chacune des 3 catégories citées dans l'article précédent.
- Les cavaliers engagés dans une épreuve comptant pour le classement du Grand Régional Lorraine CCE et figurant sur la liste fédérale des cavaliers licenciés ou domiciliés en région Lorraine à la clôture des engagements, sont inscrits automatiquement aux classements individuels du Grand Régional Lorraine CCE.
- Les cavaliers s'engagent dans les concours étapes, ainsi qu'à la finale du Grand Régional Lorraine CCE par l'intermédiaire du système fédéral FFE COMPET.
- Lors de chaque étape du Grand Régional Lorraine CCE, des points sont attribués (cf art 4).
- Le cavalier doit participer au moins à deux étapes du Grand Régional Lorraine CCE 2017 et à la finale pour pouvoir prétendre figurer au classement définitif du Grand Régional Lorraine CCE en prenant le départ de l'épreuve.
- Un cavalier peut participer dans plusieurs niveaux et peut donc prétendre à plusieurs titres (en respectant les conditions de qualifications requises par le règlement FFE 2017 - Général et Spécifique CCE).
- Un cavalier est en droit de présenter plusieurs chevaux par épreuve, mais seul le meilleur résultat de chaque étape sera pris en compte pour le classement.

ARTICLE 4 – LE CALCUL DES POINTS

Des points sont attribués aux cavaliers lorrains (licenciés en Lorraine ou présentant un justificatif de domicile avant sa 1^{ère} participation à une étape du Grand Régional 2017), qu'ils soient classés ou non, pour chaque épreuve support du Grand Régional Lorraine CCE 2017.

- Des points sont attribués à chaque étape, en fonction du classement final de chaque épreuve ; seuls les cavaliers finissant l'épreuve pourront engranger des points ; les 3 premières étapes sont affectées d'un coefficient 1 ; la finale, elle, est affectée d'un coefficient 1.5 ; ceci selon le tableau de répartition suivant :

| Place dans l'épreuve | Point étapes | Points finale |
|--|--------------|---------------|
| 1 ^{er} lorrain classé | 40 pts | 60 pts |
| 2 ^{ème} lorrain classé | 36 pts | 54 pts |
| 3 ^{ème} lorrain classé | 32 pts | 48 pts |
| 4 ^{ème} lorrain classé | 28 pts | 42 pts |
| 5 ^{ème} lorrain classé | 24 pts | 36 pts |
| 6 ^{ème} lorrain classé | 20 pts | 30 pts |
| 7 ^{ème} lorrain classé | 16 pts | 24 pts |
| 8 ^{ème} et au-delà lorrain classé | 12 pts | 18 pts |
| Autres lorrains finissant l'épreuve | 8 pts | 12 pts |
| Autres lorrains au départ | 1 pts | 4 pts |

- Pour le calcul du classement général du Grand Régional Lorraine CCE, sera additionné l'ensemble des points obtenus lors de chaque étape, ainsi que lors de la finale. Les points obtenus dans un certain niveau d'épreuve lors des différentes étapes seront additionnés pour le classement général du niveau en question (exemple : un cavalier participe à 4 étapes en Amateur 2 et en Amateur 3 ; les points obtenus lors des différentes étapes en Amateur 2 compteront uniquement pour le classement général Amateur 2 ; idem pour les points obtenus en Amateur 3, qui ne compteront que pour le classement général Amateur 3)



GRAND RÉGIONAL LORRAINE CCE 2017



ARTICLE 5 – REMISE DES PRIX

- Le nombre de classés, sur les étapes du Grand Régional Lorraine CCE 2017 :
 - Amateur 3 : 3 classés
 - Amateur 2 : 3 classés
 - Amateur 1 : 3 classés
- Le nombre de classés, sur le classement général du Grand Régional Lorraine CCE 2017 :
 - Amateur 3 : 8 classés
 - Amateur 2 : 8 classés
 - Amateur 1 : 8 classés
- Remise des prix « étapes » :

Pour chaque étape, outre la remise des prix des épreuves effectuée par l'organisateur, une remise des prix spécifique au Grand Régional Lorraine CCE, réservée aux cavaliers lorrains, est réalisée, à laquelle sont conviés les premiers du classement de l'étape (selon nombre de classés cités ci-dessus). Des coupes, plaques et flots « Grand Régional Lorraine CCE » sont offerts par le CRE.
- Remise des prix classement général du Grand Régional Lorraine CCE 2017 :
 - La présence des lauréats, en tenue, à la remise des prix est obligatoire.
 - Les récompenses, offertes par le CREL, sont attribuées pour chaque catégorie selon la répartition suivante :

| Catégorie | Place | Récompenses | |
|---------------|------------------|---------------------|------------------------------|
| Amateur 3/2/1 | 1 ^{er} | Coupe, plaque, flot | Cadeau d'une valeur de 200 € |
| Amateur 3/2/1 | 2 ^{ème} | Coupe, plaque, flot | Cadeau d'une valeur de 150 € |
| Amateur 3/2/1 | 3 ^{ème} | Coupe, plaque, flot | Cadeau d'une valeur de 100 € |
| Amateur 3/2/1 | 4 ^{ème} | Plaque, flot | Cadeau d'une valeur de 50 € |
| Amateur 3/2/1 | 5 ^{ème} | Plaque, flot | Cadeau d'une valeur de 20 € |
| Amateur 3/2/1 | 6 ^{ème} | Plaque, flot | Cadeau d'une valeur de 20 € |
| Amateur 3/2/1 | 7 ^{ème} | Plaque, flot | Cadeau d'une valeur de 20 € |
| Amateur 3/2/1 | 8 ^{ème} | Plaque, flot | Cadeau d'une valeur de 20 € |

Si le cavalier n'est pas présent à la remise des prix, il ne pourra prétendre à récupérer ses lots ultérieurement.

ARTICLE 6 – DIVERS

- L'engagement d'un cavalier implique l'acceptation du présent règlement.
- Les logos publicitaires sur le cavalier et sur le cheval sont libres, sous réserve des conditions réglementaires.
- Le Comité Régional de Lorraine se garde le droit de modifier le présent règlement par un ajout publié sur son site internet www.crelorraine.fr.



GRAND RÉGIONAL LORRAINE CCE 2017



CHARTRE QUALITÉ ORGANISATEURS

- La charte qualité devra être signée par chaque organisateur ; celle-ci devra être accompagnée d'un courrier de demande de « subvention organisateur ».
- Celle-ci doit permettre d'établir une relation de confiance entre le CREL et les organisateurs des différentes étapes du Grand Régional Lorraine CCE. Si elle est respectée, le CREL s'engage, en plus de fournir les lots spécifiques au Grand Régional Lorraine CCE, à prendre en charge les frais de déplacements des juges officiels et chefs de piste (l'hébergement et la restauration de ceux-ci restant à la charge des organisateurs), ainsi qu'à verser à l'organisateur la « subvention organisateur 2017 » (somme allouée au budget de la commission CCE, divisée par le nombre d'organisateur ayant répondu positivement au cahier des charges).
- Le « forfait juge » sera facturé à l'organisateur, selon le barème en vigueur (cf guide de l'organisateur).
- Celle-ci devra être respectée en tous points ; si elle ne l'est pas, le CREL se réserve le droit :
 - de retirer l'étape en question du circuit 2018,
 - de ne pas régler les frais de déplacement des juges (et de laisser les organisateurs s'en acquitter directement),
 - de ne pas verser à l'organisateur sa « subvention organisateur 2017 ».